

# Être élu et participer au Conseil de la Vie Sociale (CVS)

## Formation à destination des personnes accueillies, des familles et des professionnels

La participation des usagers au fonctionnement de l'établissement ou du service est un droit fondamental édicté par la Loi 2002-02 du 2 janvier 2002, rénovant l'action sociale et médico-sociale. Le Décret N° 2004-287 du 25 mars 2004 présente les modalités de mise en œuvre et les obligations des établissements et services en la matière.

Cependant, la participation active des personnes accompagnées est diversement instaurée. De même, pour les familles, voire même pour les professionnels, être élu au CVS ne va pas de soi. Savoir précisément quel est son rôle, comment accompagner les usagers à prendre leur place au sein de cette instance, sollicitent un minimum d'outils facilitant la contribution de chacun à son niveau. En effet, donner son avis, faire des propositions concernant l'organisation de la vie collective, contribue à la promotion de la citoyenneté.

### Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

### Public :

Les représentants des usagers élus du Conseil de la Vie Sociale (CVS), accompagnés d'un professionnel ou d'un représentant des familles lorsque nécessaire.

Les professionnels, les familles, les cadres de Direction.

### Objectifs :

- La formation vise à apporter des outils concrets pour aider les Présidents élus à s'approprier les textes réglementaires, à enrichir leurs compétences pour assurer leur rôle.
- Elle apportera des techniques d'animation pour mieux communiquer avec les différents acteurs.

### Méthodologie :

Jeux de rôle, ateliers d'expression, techniques de communication

### Contenu :

- Développement d'outils ludiques autour du « vivre ensemble » (ex : valorisation de l'image et de la perception de soi, organisation du lieu de vie et sa décoration, respect du rythme de vie, animation, soins, etc), préalable à la préparation du CVS
- Préparation du CVS pour permettre la légitimation de la parole de la personne accueillie à la définition de l'offre de service proposée
- Réalisation d'un carnet de bord personnalisé contenant des fiches sur : la définition du CVS, l'élection des membres du CVS et le rôle du Président, le recueil des questions auprès des usagers pour alimenter l'ordre du jour, la préparation du CVS, la prise de notes ; Ce carnet intègre des pictogrammes issus de la méthode « Facile à Lire et à Comprendre »
- Préparation du compte-rendu du CVS, affichage et diffusion en s'appuyant sur les mêmes outils pédagogiques
- Connaissance des outils de la loi 2002-2 (charte des droits et libertés de la personne accueillie, projet d'établissement ou de service, règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour ou DIPC, projet personnalisé) pour assurer la diffusion de l'information et le recueil des attentes de la personne
- Appropriation de ces techniques et outils par les élus au sein de la structure en favorisant l'expression de la parole et des ressentis de la personne (préparation de l'ordre du jour du CVS, prise de parole au cours du CVS et autres instances, contenu du compte-rendu)

### Durée :

4 demi-journées : nous consulter, dates à déterminer selon les besoins

### Intervenants :

Cadres pédagogiques IRTS de Franche-Comté

### Prix :

Nous consulter.

### Contact :

Isabelle PALATICKY - [isabelle.palaticky@irts-fc.fr](mailto:isabelle.palaticky@irts-fc.fr)

